

Lutte antidrogue

260 ballots de cannabis saisis à Bitam et Oyem



Le produit devait rapporter 3,9 millions de francs à la revente.



Les deux suspects et leur marchandise illicite.

Photo : Alexis Ndong Sima

Photo : Alexis Ndong Sima

A.N.S

Oyem/Gabon

L'ANTENNE provinciale de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) vient de saisir 260 ballots de chanvre indien. Soit une partie du stock au village Elop (25 km d'Oyem), une autre au quartier Bitam 1, dans la commune éponyme. La première quantité de marchandise illicite se trouvait dans un véhicule de marque Canter chargé de vivres frais. Premiers suspects dans cette affaire, les deux occu-

pants de l'automobile, Gaspard Mefoue M'Edou et Jacques Bekale Be Ndong. Ils ont été interpellés pour les nécessités d'enquête. Les agents de l'Oclad sont mis sur la piste des présumés trafiquants par un indic. Depuis Bitam, celui-ci leur apprend que deux individus, à bord d'un véhicule Canter transportant des produits vivriers, s'apprête à quitter la ville frontalière, avec une importante quantité de chanvre en direction de la capitale gabonaise. Le mardi 27 novembre, au petit matin, Gaspard Mefoue M'Edou et Jacques Bekale Be Ndong, ignorant

qu'ils sont dans la ligne de mire de la police, quittent donc le chef-lieu du département du Ntem. Le parcours se déroule bien jusqu'au village Elop, à 25 km de la commune d'Oyem, qui sera également leur destination finale. En effet, lors d'une fouille minutieuse du canter, les agents de l'Oclad découvrent, dans une sacoche pour dame, 7 bottes de chanvre indien. Il n'en faut pas plus pour que les deux individus soient neutralisés, puis conduits au poste de police. Interrogés sur la provenance de ces colis, les deux

mis en cause ne mettent pas de temps à passer aux aveux. Coopératifs, ils conduisent ensuite les agents à la cachette où est soigneusement rangé le reste du produit, c'est-à-dire dans une maison d'habitation au quartier Bitam 1, précisément au lieu-dit Carrefour Mbatoua. Au cours de la perquisition, les agents interceptent le reste du stock de chanvre indien, soit 5 gros sacs de farine dans lesquels sont dissimulés 253 ballots de cette substance. Mais Mefoue M'Edou et Bekale Be Ndong nient être les propriétaires de ce stock de cannabis qui, de

source proche du dossier, devait rapporter la somme de 3,9 millions de francs à la revente. Les deux compères désignent plutôt une certaine dame prénommée Germaine, dépeinte comme une trafiquante notoire connue des services judiciaires et des milieux carcéraux, aujourd'hui en cavale. **SÉVIR ET PUNIR**• Sitôt informé de la situation, le procureur de la République près le tribunal de première instance d'Oyem, Rodrigue Ondo Mfoumou, s'est rendu dans les locaux de l'Oclad pour constater les faits et instruire le chef de l'antenne provinciale de

cette unité de police de prendre toutes les dispositions afin que les mis en cause soient présentés dans les plus brefs délais devant le ministère public, pour répondre de leur acte, conformément à l'article 208 - détention illégale et commercialisation du chanvre indien - du Code pénal. Le haut magistrat en a profité pour féliciter et encourager l'antenne provinciale de l'Oclad pour son courage et ses efforts qu'elle déploie dans la lutte contre les drogues dans le Septentrion.

Lutte contre les stupéfiants à Meyo-Kyè

Sale temps pour les dealers de Kobolos



Ronny Ebang Essono et Jos Eva Eyama séjournent déjà...



...à la maison d'arrêt d'Oyem. En attendant de s'expliquer devant la justice.

Photo : DR

Photo : SCOM/ L'Union

SCOM

Libreville/Gabon

LES éléments de la brigade de gendarmerie du district de Meyo-Kyè sont actuellement mobilisés dans le cadre d'une opération destinée à neutraliser les trafiquants de stupéfiants de tout acabit qui sévit dans cette localité du départe-

ment du Ntem. Les derniers dealers à tomber dans la nasse des limiers sont Ronny Ebang Essono et Jos Eva Eyama, deux Gabonais écroués le 27 novembre dernier à la maison d'arrêt d'Oyem. Ils ont été pris en possession d'une vingtaine de plaquettes de Tramadol. Les faits rapportés par une source policière proche de

la direction des investigations de la gendarmerie de Meyo-Kyè, se seraient produits, le 25 novembre dernier au village Nkondjène. Il est environ 15 heures, lorsque deux jeunes sont aperçus en train de circuler sur une motocyclette. Mais, au lieu de franchir normalement le poste de contrôle - comme l'exigent le dispositif sécuritaire mis en

place par les Officiers de police judiciaire (OPJ) du district -, ils empruntent à vive allure une voie détournée menant vers Bitam le chef-lieu du département du Ntem. Les pandores prennent promptement les individus en chasse. L'engin à deux roues est stoppé à la hauteur du village Ebang 1 et ses occupants sont aussitôt identifiés

comme étant Ronny Ebang Essono et Jos Eva Eyama. Mieux. Une fouille permet aux limiers de découvrir une vingtaine de plaquettes de Tramadol minutieusement dissimulés dans l'une des parois de la moto. "Les mis en cause revenaient de Kye-Ossi au Cameroun où ils se sont ravitaillés", précise la source militaire.

"C'est pour se soustraire du contrôle de gendarmerie que nous avons emprunté la voie détournée menant au débarcadère de la rivière Kye", aurait avoué un des dealers présumés. Les deux Gabonais sont dans le collimateur de la Justice pour importation de stupéfiants, un délit prévu et réprimé par l'article 208 du Code pénal.